

Recrutement

Inspecteur ou inspectrice santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse et des sports

NOR : MENI2121658V

Avis

MENJS - MESRI - IGÉSR

L'inspection santé et sécurité au travail est compétente pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse et des sports. Elle est composée de treize inspecteurs. Un poste est actuellement vacant. Ce poste fait l'objet du présent appel à candidatures. Le poste est localisé administrativement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), 1, rue Descartes, 75005 Paris.

Missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail :

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'inspecteur a pour missions principales de :

- contrôler les conditions d'application des règles relatives à la santé et la sécurité au travail figurant dans la partie 4, livres 1 à 5, du Code du travail (santé et sécurité au travail) et dans les décrets pris pour son application ;
- proposer aux chefs d'établissement (président, directeur, etc.) et de services toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer aux chefs d'établissement et de services, qui doivent rendre compte des suites données à ses propositions, les mesures urgentes qu'il juge nécessaires.

L'inspecteur est responsable des rapports d'inspection qu'il produit en toute objectivité et toute impartialité et dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

L'inspecteur peut remplir des missions de conseil et d'expertise auprès des chefs d'établissement et des services centraux et déconcentrés sur lesquels la mission ISST a compétence.

L'inspecteur donne son avis sur la teneur de tous les documents se rattachant à la mission des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de sécurité et de santé au travail.

Il peut assister avec voix consultative aux travaux des CHSCT des services et établissements qu'il suit et participer, dans le cadre de l'exercice du droit d'accès aux locaux, aux visites des délégations de ces CHSCT. Il peut être fait appel à l'inspecteur pour tout travail d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

Compétences et expérience souhaitées :

Le candidat, fonctionnaire titulaire ou agent contractuel, devra justifier des conditions permettant d'accéder au corps des ingénieurs de recherche et exercer dans l'une des trois fonctions publiques.

Une expérience des fonctions d'inspecteur, d'ingénieur en prévention des risques, de médecin du travail serait appréciée, de même que la détention d'une compétence spécifique dans un domaine particulier

notamment la radioprotection, l'ergonomie, la chimie, la physique, l'immobilier. Le candidat devra maîtriser la réglementation relative à la prévention des risques professionnels ; il devra connaître l'organisation et le fonctionnement d'une administration centrale, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et/ou des établissements placés sous la tutelle du ministre chargé des sports.

- Ces fonctions exigent une aptitude au travail en équipe, une connaissance des techniques d'analyse des risques et de faire preuve de réactivité. Elles demandent également de faire preuve de discrétion professionnelle ainsi que de grandes qualités relationnelles.

- De nombreux déplacements sont à prévoir (France entière). Ce poste impose donc une grande disponibilité.

Candidature :

Le dossier de candidature devra être composé de :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi et/ou le corps d'origine ;
- le dernier contrat de travail pour les personnels contractuels ;
- le cas échéant, les deux dernières évaluations professionnelles.

Les candidatures devront être adressées par la voie hiérarchique et par la voie électronique dans un délai de 30 jours après la date de parution du présent avis aux bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

Madame la cheffe de l'IGÉSR - Secrétariat général administratif

messagerie électronique : sga.ig@igesr.gouv.fr (objet : recrutement ISST)

adresse postale : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Laure Villarroya Girard, coordinatrice des ISST, tél. : 06 07 06 41 61

laure.villarroya-girard@igesr.gouv.fr